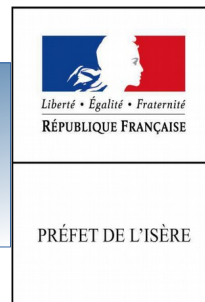


COMMUNIQUE de PRESSE



Grenoble, le 23 décembre 2016

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère le 1^{er} janvier 2017

Trois projets de fusion d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (ECPI à FP) inscrits dans le schéma départemental de coopération intercommunale seront effectives le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de:

- **La communauté de communes du sud Grésivaudan**

Elle est issue de la fusion des communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, de la Bourne à l'Isère et du pays de Saint-Marcellin.

Cette nouvelle collectivité regroupe 47 communes, est totalise une population de 45 149 habitants. Son siège est à Saint-Marcellin.

- **La communauté de communes les Balcons du Dauphiné**

Elle est située dans l'arrondissement de La Tour du Pin, et est issue de la fusion des communautés de communes du pays des Couleurs, de l'Isle Crémieu et des Balnes Dauphinoises.

Elle comprend 48 communes et totalise une population de 74 596 habitants.

Son siège est à Saint-Chef,

- **La communauté de communes les Vals du Dauphiné**

Elle est située dans l'arrondissement de La Tour du Pin, et est issue de la fusion des communautés de communes de Bourbre Tisserands, de la vallée de l'Hien, des vallons de la Tour et des vallons du Guiers.

Elle regroupe 37 communes et totalise une population totale de 62 170 habitants.

Son siège est fixé à La Tour du Pin. Cette collectivité comprend la commune nouvelle Les Abrets en Dauphiné.

Ainsi, la communauté de communes des Vals du Dauphiné verra le jour le 1^{er} janvier 2017.

Au total, en Isère le nombre d'Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre passera au 1^{er} janvier 2017 de 26 à 19 EPCI.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38